

Bordereau de dépôt de billets faux	 BANQUE CENTRALE DU LUXEMBOURG EUROSISTÈME	N° dossier BCL B N° dossier PGD N° CMS N° envoi BCL-BDF
---	---	---

Identité du déposant des billets

<input type="checkbox"/> M. Nom, Prénom	Téléphone
<input type="checkbox"/> Mme Rue, n°, Boîte	Date de naissance
<input type="checkbox"/> Mlle Code postal	Profession
Localité	N° carte d'identité
Pays	N° passeport

Identité du détenteur des billets (si différent du déposant)

<input type="checkbox"/> M. Nom ou raison sociale	Téléphone
<input type="checkbox"/> Mme Prénom	Date de naissance
<input type="checkbox"/> Mlle Rue, n°, Boîte	Profession
Code postal	N° carte d'identité
Localité	N° passeport
Pays	N° RCS

Mode de remboursement éventuel

<input type="checkbox"/> Compte luxembourgeois	N° de compte	Le titulaire du compte est
<input type="checkbox"/> Compte étranger*	Organisme financier	<input type="checkbox"/> le détenteur des billets
<input type="checkbox"/> Guichets BCL	* les frais sont à charge du titulaire du compte	<input type="checkbox"/> le déposant des billets

Billets déposés (valeur nominale estimée du dépôt par le déposant sans vérification de la BCL) à remplir par le caissier

Description des billets Billet faux ou suspect Billet composé

Coupure	Nbre	Numéro(s) de série				

Nombre de billets déposés

Détails relatifs à la détection des billets déposés à remplir par le caissier

<input type="checkbox"/> billets détectés en circulation <input type="checkbox"/> billets détectés avant mise en circulation	date de détection : <input type="checkbox"/> lors d'un paiement <input type="checkbox"/> back-office d'un organisme financier <input type="checkbox"/> au guichet d'un organisme financier <input type="checkbox"/> saisie judiciaire <input type="checkbox"/> en machine de tri	Identité du détecteur (si différent du déposant/détenteur) : <input type="checkbox"/> personne privée organisme financier : _____ personne morale : _____ n° référence dossier du détecteur/déposant : _____ n° référence dossier EUROPOL : _____
---	---	--

Déclaration du déposant et signatures

Le déposant déclare être le détenteur des billets ou avoir pouvoir pour représenter celui-ci. Si les billets ou fragments s'avèrent authentiques, ils seront traités comme billets détériorés et seront échangés conformément aux règles de remboursement fixées par la BCE. Si les billets sont faux, la suite nécessaire sera réservée au dossier. Il déclare avoir pris connaissance de l'article 20 c) de la loi du 23 décembre 1998, mentionné ci-après :

« La Banque centrale n'est pas tenue de remplacer ou d'échanger les signes monétaires libellés en francs détruits, perdus, contrefaits ou falsifiés. »

Luxembourg, le _____

 Signature du déposant pour accord

 Visa de la Banque centrale du Luxembourg